

Accro à la cocaïne, il escroquait des personnes âgées à Hensies: «Je veux me soigner»



Il s'achetait en fait de la cocaïne... - Illustration / N.L.

Par G.M.

| Publié le 24/12/2021 à 17:47

Mohamed est devant le tribunal. La raison ? Il accostait des personnes âgées et leur demandait de l'argent, pour acheter des médicaments pour sa maman ou pour son enfant (qu'il n'a pas). Mais il se servait de cet argent pour se procurer de la drogue.

« Je suis un zombie. Je veux me soigner. Je voudrais que le tribunal me donne une chance ». Voilà comment parle Mohamed au tribunal du Hainaut. Agé de 40 ans, cet Hensitois, accro à la cocaïne, est sous mandat d'arrêt pour avoir accosté, dans sa localité, des personnes âgées pour leur demander de l'argent. La citation lui reproche ainsi des vols par escroquerie, des extorsions et tentatives. Au nom du parquet, Anne Solbreux réclame 5 ans ferme, mais elle ne s'oppose pas à une peine de probation autonome. C'est cette peine que plaide Me Nasreddine Benzerfa.

Mohamed est multirécidiviste. Il a déjà passé 15 années de sa vie derrière les barreaux suite à une série de condamnations pour vols, stuprs et viols ! Ce qui interpelle le président, c'est qu'il est

chaque fois allé à fond de peine, sans donc proposer un plan de reclassement auprès du tribunal d'application des peines.

Absence d'amendement ?

Son ancienne institutrice

Sa dernière condamnation remonte au 27 mai 2021. Las : sitôt libéré, il a arpenté les rues, sonnant aux portes, escaladant des clôtures de jardins, accostant des personnes en général âgées de plus de 80 ans – dont son ancienne institutrice. En manque, il demandait de l'argent sous divers prétextes : acheter des médicaments pour sa mère hospitalisée, pour son enfant (qu'il n'a pas)... Pour le président de séance, si ces personnes ont cédé, ce n'est pas seulement par charité comme le plaide Me Benzerfa, ces personnes devaient avoir peur face à l'homme en manque.



Anne Solbreux égrène la litanie des faits. Le 28 juillet, il a épié le sas d'un distributeur de billets. Une dame âgée y est entrée, il a réussi à s'emparer de sa carte et à effectuer plusieurs retraits sous l'œil éberlué de l'ainée figée. « Je mets en confiance », explique le prévenu. « Vous draguez ? Au point qu'elle vous donne sa carte de banque, et aussi le code ? », ironise le président... L'homme n'en démord pas : il n'a tiré aucune manche, ni bousculé personne.

Son institutrice, il l'a croisée en rue. Il lui a demandé 200 euros, elle a accepté, se rendant à la poste chercher le montant. Elle lui a laissé son adresse afin qu'il la rembourse, mais il ne s'est pas exécuté. La retraitée en a nourri une crainte par la suite.

Jugement mi-janvier

Tous les montants qu'il a 'reçus', sous une contrainte que le parquet démontre, Mohamed les a dépensés en consommation de drogue. Tout comme il dépense la moitié de la retraite de sa pauvre mère de 80 ans, de qui il dépend !

De bonne famille, Mohamed a vu sa sœur aller rembourser certaines victimes. « Mohamed n'a pas ciblé des victimes âgées : il sonnait aux portes », plaide Me Benzerfa. Mais rétorque le président, cela ne change rien à la qualification pénale : il a abusé de personnes vulnérables car âgées de plus de 80 ans qui, voyant un toxicomane en manque quémander de l'argent, ont cédé par peur.

« Je veux juste me faire soigner », répète Mohamed. « À ce stade, on ne peut rien faire pour vous », établit le président qui rendra son jugement mi-janvier.